



Résultats de l'automne 2017 et de la session d'examens d'hiver (janvier) 2018

Chères étudiantes, chers étudiants du cursus de Master,

Dans ce message, vous trouverez des **informations importantes** sur:

- la publication des résultats du semestre d'automne 2017 et de la session d'examens de janvier 2018
- la vérification de votre dossier académique
- la consultation des examens écrits
- la reconduction automatique de l'inscription aux examens
- la possibilité de report ou de suppression des examens inscrits à la session de janvier 2018
- l'exmatriculation
- l'envoi du diplôme de Master.

PUBLICATION DES RESULTATS

La publication des résultats (crédits sur les modules et sur les évaluations, notes) aura lieu le **jeudi 1er février à 15h00**. Elle ne s'effectue pas par affichage public: vous y avez accès par votre dossier académique sur MyUNIL.

Vous aurez à votre disposition un **procès-verbal** relatif au semestre ou à la session écoulé-e, pour chacune de vos disciplines. Vous trouverez ces PV dans votre dossier académique **sur MyUNIL**, prêts à être imprimés par vos soins en cas de besoin. Aucun procès-verbal ne vous sera envoyé par courrier postal. Nous vous invitons à visionner la vidéo explicative de la Faculté sur le fonctionnement de MyUNIL: <https://youtu.be/R4mu9sae3k8>. La consultation de votre cursus y est expliquée à partir de la minute 02.30.

Si vous pensez avoir terminé votre Master, vérifiez que votre nom apparaît dans la [liste des diplômé-e-s de Master](#) figurant sur le site internet de la Faculté des lettres (page disponible à partir du 1er février). Si vous n'y trouvez pas votre nom, signalez le problème au plus vite au [secrétariat des étudiants](#) ou en écrivant à l'adresse e-mail info.lettres@unil.ch.

VERIFICATION DES DOSSIERS

Les enseignant-e-s peuvent enregistrer les attestations et les validations (notées et non notées) **jusqu'au dimanche 28 janvier** au plus tard. Nous vous demandons de vérifier dès maintenant si les attestations et les validations auxquelles vous estimez avoir droit ont été enregistrées dans votre dossier académique (celles-ci apparaissent en effet sur MyUNIL dès l'instant où elles sont saisies dans le système informatique par les enseignant-e-s). Si tel n'est pas le cas, nous vous prions d'en alerter les enseignant-e-s au plus vite, afin que ces évaluations puissent être retenues pour la publication des résultats. **Attention: toute validation ou attestation enregistrée au-delà du 28 janvier sera prise en compte pour la publication des résultats de la session d'examens d'été (session de juin) 2018.**

CONSULTATION DES COPIES

Les étudiant-e-s qui ont passé un ou plusieurs examens écrits peuvent consulter leurs copies le **vendredi 2 février** dans la **salle 1129** du bâtiment Anthropole. Attention, il y a deux horaires: **1) l'horaire de 10h00 à 11h00** est réservé à celles et ceux qui ont raté leur examen écrit; **2) l'horaire de 11h00 à 12h00** est ouvert à toutes et à tous.

Il est important que vous vous présentiez avec votre carte d'étudiant-e ou avec une carte d'identité! En l'absence de cette pièce d'identité, vous ne pourrez pas consulter votre copie.

RECONDUCTION AUTOMATIQUE DES EXAMENS

L'inscription aux examens est reconduite automatiquement à la session d'examens d'été (du 11 au 22 juin) dans les trois cas suivants:

- 1 pour les examens écrits et oraux ratés en première tentative en janvier;
- 2 pour les examens écrits et oraux inscrits en janvier pour lesquels un report a été autorisé à la session de juin 2018;
- 3 pour les examens dont on a pu se retirer en janvier pour de justes motifs (maladie, etc.).

Pour les étudiant-e-s du Master 2015, l'inscription aux validations en échec ou sans résultat est reconduite à la session d'examens de juin 2018.

Nous vous invitons à consulter les directives du Décanat suivantes:

1

pour le MA 2015: [Directive 0.19 relative à l'inscription aux évaluations](#);

2

pour le MA 2005: [Directive 0.23 relative à l'inscription aux examens et à la présentation de travaux de validation](#).

POSSIBILITÉ DE REPORT OU DE SUPPRESSION DES EXAMENS

Du 19 février au 13 mai, vous aurez la possibilité de supprimer ou de reporter à la première session possible (en fonction de la nature de l'examen: septembre ou une session ultérieure) tout examen inscrit ou réinscrit à la session de juin 2018. Pour ce faire, veuillez remplir, dès le 19 février, le formulaire en ligne disponible au bas de cette page internet:

http://www.unil.ch/lettres/home/menuguid/etudiants/cours-et-examens/sinscrire-aux-enseignements.html#table_2692-1

EXMATRICULATION

Celles et ceux d'entre vous qui ont terminé leur Master à la session de janvier ne doivent EN AUCUN CAS faire une demande d'exmatriculation. En effet, la réussite du Master provoque *de facto* l'exmatriculation.

ENVOI DU DIPLOME DE MASTER / MASTER OF ADVANCED STUDIES

Si vous avez terminé votre Master à la session d'examens d'hiver, vous recevrez par la poste une attestation de réussite du Master ainsi qu'une lettre vous donnant un lien internet pour la commande de votre grade (diplôme). En effet, our que votre diplôme imprimé vous soit envoyé par la poste, il est absolument nécessaire que vous en fassiez la demande sur la page internet dévolue à la commande de grade. Une fois commandé, le diplôme lui-même vous parviendra en principe dans deux ou trois mois.

Toutes ces échéances peuvent être retrouvées dans le calendrier administratif de la Faculté des lettres disponible [sur cette page internet](#).

Avec nos meilleures salutations,

Pour le secrétariat des étudiants,
Yvan Bubloz

P.S. Les trois vecteurs officiels de l'information aux étudiants sont le tableau d'affichage du secrétariat des étudiants, la messagerie électronique et le site internet de la Faculté